

## Des origines, une raison d'être

Lorsqu'une institution est en crise, il est utile d'en rappeler les origines et la raison d'être. Vu la mauvaise conjoncture que traverse aujourd'hui l'Union européenne et qui dépasse largement la seule sphère monétaire, le sixième anniversaire de la Déclaration Schuman tombe plutôt à pic. Il permet de revenir sur les principes qui ont guidé Jean Monnet et Robert Schuman dans la rédaction de cette « feuille de route » pour une Europe nouvelle. Principes qui, pour l'essentiel, n'ont rien perdu de leur pertinence.

Certes, l'époque a changé. Il est vrai que l'une de leurs idées fondatrices - le maintien de la paix entre les nations européennes - ne nous semble plus d'une actualité pressante aujourd'hui. Cette paix paraît définitivement acquise. Il est vrai aussi que leur projet d'une communauté du charbon et de l'acier nous ferait presque sourire aujourd'hui, tant nos industries ont subi de lourdes mutations durant ces dernières décennies. Il est vrai enfin que les nombreuses difficultés que connaît actuellement la construction européenne peuvent laisser penser



Par Albert SONNTAG\*

qu'on serait déjà allé trop loin dans le processus d'intégration lancé par Monnet et Schuman. Que celui-ci aurait atteint ses limites et qu'on ferait finalement bien de revenir en arrière. Et pourtant, on aurait bien tort de céder à la tentation du bon vieux réflexe nationaliste qui susurre à l'oreille qu'on s'en sortirait mieux tout seul, qu'on se fait systématiquement avoir

par des compromis boiteux négociés par les technocrates de Bruxelles et qu'on n'aurait jamais dû accepter tel ou tel pays au sein d'une Union qu'il est de toute façon impossible à faire fonctionner correctement.

Au contraire. Au moment où les grands problèmes de notre temps mettent tous les jours en évidence les limites des gouvernements nationaux, la vision de Monnet et de Schuman - la reconnaissance de la dépendance mutuelle inévitable entre nations européennes et l'invention d'une nouvelle méthode de coopération qui en tient compte - reste plus que jamais d'actualité. La « solidarité de fait » entre Européens dont parlait la Déclaration Schuman ne se résume pas, loin s'en faut, à des prêts consentis au mailon faible d'une zone euro déséquilibrée. Elle demeure toujours, soixante ans plus tard, à la fois l'expression concrète de la communauté de destin que représente l'Europe d'aujourd'hui, et sa raison d'être.

\* Titulaire de la chaire Intégration européenne à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA).

## 60 ans de mouvement perpétuel

• **9 mai 1950** : déclaration de Robert Schuman proposant que la France et l'Allemagne mettent en commun leurs productions de charbon et d'acier, sous le contrôle d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.

• **1957** : la France, la République fédérale Allemande, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie signent le Traité de Rome. Objectif : aboutir à un marché commun, qui sera la Communauté économique européenne (CEE).

• **1963** : le chancelier allemand Konrad Adenauer et le général de Gaulle signent le traité de l'Élysée, inaugurant la réconciliation franco-allemande. Ils fondent ainsi l'Europe politique sur une coopération entre les deux pays autrefois ennemis.

• **1973** : premier élargissement. Royaume-Uni, Danemark et Irlande intègrent l'Union européenne. Suivis en 1981 par la Grèce et en 1986 par l'Espagne et le Portugal.

• **1979** : création du système monétaire européen. La nouvelle monnaie européenne est baptisée Ecu. La même année, les citoyens des neuf

états membres de la Communauté européenne élisent pour la première fois les députés du Parlement européen au suffrage universel direct.

• **1992** : le traité de Maastricht renforce les pouvoirs des institutions européennes (Conseil, Parlement, Commission) et élargit leurs domaines de compétence à l'environnement, à la politique étrangère et à la recherche technologique.

• **1995** : adhésion de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande.

• **2002** : introduction des pièces et billets en euro.

• **2004** : huit pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, mais aussi les îles de Malte et Chypre rejoignent l'Union.

• **2005** : la France et les Pays Bas rejettent le projet de Constitution européenne.

• **2007** : le Traité modificatif permet de sortir de la crise. La même année, adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, ce qui porte à vingt-sept le nombre d'États membres.